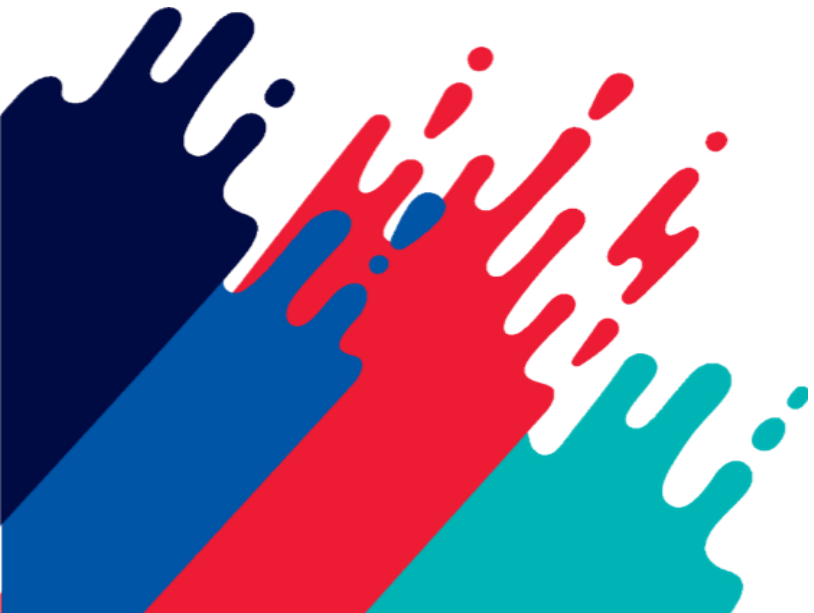


Jeux du Québec 2023

Informations, réglementation, changements

(VERSION DU 12 OCTOBRE 2022)

MODIFICATIONS INDIQUÉES EN ROUGE



Natation Artistique Québec travaille conjointement avec Sports Québec et répond aux normes et exigences provinciales pour ce qui est des Jeux du Québec.

- NAQ = Éléments techniques uniquement pour la natation artistique.
- Sports Québec = [Normes d'opération](#) (pour tous les sports) qui touchent entre autres les inscriptions, les règles d'admissibilité et les uniformes.



2023

- **Qualification des athlètes pour la finale 2023**
 - JEUX RÉGIONAUX :
 - Sanctions (ou décisionnel) d'événements avant 1^{er} décembre 2022
 - Avant le 5 février 2023
 - Dans les clubs ou Jeux Régionaux regroupés : 28-29 janvier 2023, Montréal (CAEM)
 - Sélection des routines gagnantes par région
 - Réglementation NAQ (***attention routines techniques*)
 - **Finale provinciale**
 - 8-11 mars 2023 – Cégep de Rivière-du-Loup
 - Réglementation NAQ (***attention routines techniques*)

2022	2023
<ul style="list-style-type: none">• <u>Qualification des régions pour la finale 2023</u>- JEUX RÉGIONAUX : ÉVÉNEMENT* régional☐ Jusqu'au 31 octobre 2022- Aviser l'URLS	<ul style="list-style-type: none">• <u>Qualification des athlètes pour la finale 2023</u>- JEUX RÉGIONAUX : ☐ 1^{er} mai au 9 juillet 2023 ➤ Sanctions d'événements avant 1^{er} mai 2023- Sélection des routines gagnantes par région- Réglementation NAQ (**attention routines techniques)- Par lieu d'entraînement• Finale provinciale☐ 25 au 29 juillet 2023 – Rimouski- Réglementation NAQ (**attention routines techniques)

Pour les 2 éditions

Catégorie	Note de championnat
Solo 15 ans et moins	(60% routine et 40% figures)
Duo 15 ans et moins	(60% routine et 40% figures)
Équipe 15 ans et moins	(60% routine et 40% figures)
Solo 16 ans et plus/17 ans et moins	(50 % technique et 50 % libre)
Duo 16 ans et plus/17 ans et moins	(50 % technique et 50 % libre)



Âge d'admissibilité

12 à 17 ans biologique au moment de la finale provinciale de 2023

(selon les normes d'opération de SportsQuébec)

Âge «synchro» pour les épreuves

(voir calendrier perpétuel des âges (annexe 1))

âge au 31 décembre 2023.

ATTENTION MODIFICATION DANS LES ÂGES pour les dates surlignées

II. FINALE DES JEUX DU QUÉBEC - HIVER 2023

A) CATÉGORIES

ÉPREUVES	CATÉGORIE	jj/mm/aa à jj/mm/aa	PROGRAMME	SEXE
Solo	13-15 ans	01/01/2008 au 15/02/2011	Provincial	M+F
	17 ans et moins	16/03/2005 au 15/02/2011	Provincial	M+F
Duo	13-15 ans	01/01/2008 au 15/02/2011	Provincial	M+F
	17 ans et moins	16/03/2005 au 15/02/2011	Provincial	M+F
Équipe	13-15 ans	01/01/2008 au 15/02/2011	Provincial	M+F

Les athlètes doivent être âgé-e-s de 12 ans au 15 février 2023 et d'au maximum 17 ans au 15 mars 2023 afin de pouvoir y participer conformément à la norme d'opération PF-3.

EXCEPTIONNELLEMENT

Les moyennes d'âge sont permises,
conformément à la réglementation de
NAQ (entre 12,4 et 15,4)

ATTENTION !

Âge maximal 17 ans BIOLOGIQUE

*(DDN après le 16 mars **2005**)*

Un-e athlète peut performer dans une catégorie d'âge supérieure à la sienne, conformément à la réglementation de NAQ.

Âge d'admissibilité

12 à 17 ans au moment de la finale provinciale de 2023

(selon les normes d'opération de SportsQuébec)

Participation aux épreuves :

participation par âge biologique au moment de la finale provinciale des Jeux du Québec 2023

Équipes = PAS DE MOYENNES D'ÂGE

aucun·e athlète de 16 ans (âge biologique) ou plus ne peut faire partie d'une équipe

II. FINALE PROVINCIALE DES JEUX DU QUÉBEC - ÉTÉ 2023

A) ÉPREUVES ET CATÉGORIES

ÉPREUVES	DATE DE NAISSANCE	PROGRAMMES	SEXE
Solo 15 ans et moins	16/08/2007 au 15/07/2011 entre le 16 août 2007 et le 15 juillet 2011	Provincial et national	M + F
Duo 15 ans et moins	16/08/2007 au 15/07/2011 entre le 16 août 2007 et le 15 juillet 2011	Provincial et national	M + F
Équipe 15 ans et moins	16/08/2007 au 15/07/2011 entre le 16 août 2007 et le 15 juillet 2011	Provincial et national	M + F
Solo 16 ans et plus	16/08/2005 au 15/08/2007 entre le 16 août 2005 et le 15 août 2007	Provincial et national	M + F
Duo 16 ans et plus	16/08/2005 au 15/08/2007 entre le 16 août 2005 et le 15 août 2007	Provincial et national	M + F

Un·e athlète peut performer dans une catégorie d'âge supérieure à la sienne, conformément à la réglementation de NAQ.

Aucun sous-classement n'est cependant permis

Notes de championnat

Lors des Jeux régionaux ET des Finales provinciales, les notes de championnat seront calculées comme suit :

- 13-15 ans (solo, duo, équipe) : 40% figures / 60% routine
- 16-17 ans (solo, duo) : 50% routine technique / 50% routine libre
- Pour le programme 13-15 ans, **2** figures imposées seront performées.
La pige sera effectuée **14 jours avant la date du début de la compétition.**

RDL - Admissibilité des athlètes

- L'athlète doit avoir participé à toutes les activités et épreuves des Jeux Régionaux (Hiver 2023).
- Statut Espoir →
 - L'athlète doit être identifié-e espoir par la Fédération en date du 6 février 2023, c'est-à-dire avoir pris part à une épreuve du programme de compétition provincial ou national qui inclut une composante technique et avoir atteint le standard minimal requis décrit dans la [politique d'identification](#).

**** EXCEPTIONNELLEMENT : Statut temporaire octroyé lors de la participation aux JR.**

- Affiliation en règle dans un club de la province (programme compétitif provincial).
- Âge admissible selon les normes d'opération relatives aux JDQ.
- Lieu d'entraînement dans la région.
- Être en règle auprès de NAQ.

Rimouski - Admissibilité des athlètes

- L'athlète doit avoir participé à toutes les activités et épreuves du camp régional de sélection (2023).
- Statut Espoir →
 - L'athlète doit être identifié·e espoir par la Fédération en date du 30 juin 2023, c'est-à-dire avoir pris part à une épreuve du programme de compétition provincial ou national qui inclut une composante technique et avoir atteint le standard minimal requis décrit dans [la politique d'identification](#).
- Affiliation en règle dans un club de la province (programme provincial ou national*).
- Âge admissible selon les normes d'opération relatives aux JDQ.
- **Lieu d'entraînement dans la région.**
- Être en règle auprès de NAQ.

****L'athlète ne doit jamais avoir pris part à une équipe nationale***

RÉSULTATS ET DOCUMENTS À TRANSMETTRE AVANT LE 5 FÉVRIER 2023

Clientèle admissible :

- Athlètes 13-15 ans et 16-18 ans du programme provincial
 - 17 ans âge biologique au 15 mars 2023
 - Se référer au tableau à la diapositive #6 pour les âges d'admissibilité
- Sélection régionale pour la Finale des Jeux du Québec (Hiver 2023)
- Organisation par la région (réglementation NAQ + arbitre) ou participation aux Jeux regroupés (janvier – CAEM)
 - Aucune sanction ne sera acceptée les 28-29 janvier 2023.
 - Sanction obligatoire au 1^{er} décembre 2023.
 - Pour les autres catégories : demande de sanction d'événement distinct si souhaité
- ****URLS**

Rimouski - Jeux du Québec Régionaux

RÉSULTATS ET DOCUMENTS À TRANSMETTRE AVANT LE 9 JUILLET 2023

Clientèle admissible :

- Athlètes des programmes provincial et national
- Âge biologique 12 à 17 ans
 - Se référer au tableau à la diapositive #8 pour les âges d'admissibilité
- Pour les autres catégories : demande de sanction d'événement distinct
- Sélection régionale pour la Finale des Jeux du Québec (Été 2023)
- Participation par lieu d'entraînement
- Organisation par la région (réglementation NAQ + arbitre)
- Sanction obligatoire au 1^{er} mai 2023.

RDL - Jeux du Québec (Délégation)

- **Certification de l'entraîneur·e-chef·fe**

Compétition-Introduction FORMÉ (ou +)

c'est-à-dire avoir complété les modules multisports et la formation spécifique (incluant le module 9)

- **Certification de(s) assistant·e(s) entraîneur·e(s)**

Compétition-Introduction EN FORMATION

c'est-à-dire avoir complété les spécifiques 1 à 8

Affiliation

Afin de participer à la Finale provinciale des Jeux du Québec, les entraîneur·e-s doivent :

- être affilié·e-s dans une catégorie compétitive et avoir la formation requise ;
- être en règle avec Natation Artistique Québec (prérequis et autres).

Rimouski - Jeux du Québec (Délégation)

- **Certification de l'entraîneur·e-chef·fe**

Compétition-Introduction CERTIFIÉ (ou +)

- **Certification de(s) assistant·e(s) entraîneur·e(s)**

Compétition-Introduction FORMÉ (ou +)

c'est-à-dire avoir complété les modules multisports et la formation spécifique (incluant le module 9)

Affiliation

Afin de participer à la Finale provinciale des Jeux du Québec, les entraîneur·e-s doivent :

- être affilié·e-s dans une catégorie compétitive et avoir la formation requise ;
- être en règle avec Natation Artistique Québec (prérequis et autres).

Jeux du Québec (réunion disciplinaire)

- **Les réunions disciplinaires pour les Finales provinciales auront lieu virtuellement la veille du début des compétitions.**

HIVER : 7 mars 2023 19h00

ÉTÉ : 24 juillet 2023 19h00

La présence des entraîneur·es-chef·fes des délégations est obligatoire à cette réunion.



****Date limite pour identifier les répondants régionaux pour l'été 2023 : 13 janvier 2023
Confirmer les répondants régionaux pour l'hiver 2023 : 15 octobre 2022***

Rôles et responsabilités :

- Communications avec NAQ
 - Transmission des informations de la personne ressource (répondant régional)
 - Demande de sanctions d'événements
 - Réception et transmission des documents relatifs à la tenue de l'événement
- Communications avec l'URLS
 - Transmission des informations sur la tenue de l'événement
 - Gestion des récompenses
 - Transmission des résultats
 - Communications sur le déroulement de la Finale Provinciale
- Transmission d'informations à toutes les personnes ciblées (clubs, athlètes, parents, ville, installations, autres partenaires)
- Organisation des jeux régionaux (démarche auprès des installations et partenaires, création de l'horaire et des ordres de passage, contact des officiels et arbitre, nourriture, etc.)
- Production de la trousse d'informations de l'événement

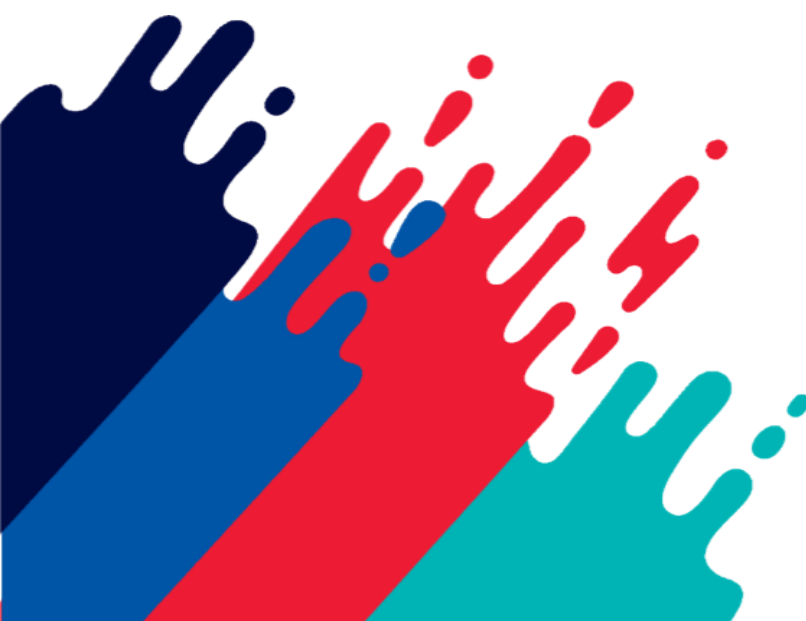
Il est de la responsabilité des clubs de déléguer un seul représentant régional qui agira pour l'ensemble des membres de la RÉGION.

Demande de sanction de compétition / d'événement

- Formulaire de demande de sanction d'événement ([annexe 9](#)) disponible sur le site.
- Modèle de trousse d'information ([annexe 11](#)) disponible sur le site.
- Dates limites :
 - 1^{er} décembre 2022 – Hiver 2023
 - 1^{er} mai 2023 – Été 2023

***Il est de la responsabilité du répondant régional de diffuser l'information à tous les clubs/athlètes.**

À faire...



Transmettre les noms des répondants régionaux pour l'hiver 2023
avant le 15 octobre 2022

Planifier la stratégie pour la sélection pour la finale d'hiver de RDL
Jeux régionaux regroupés ou organisés

Transmettre la décision avant le 1^{er} novembre 2022

Si organisés : Date et heure, arbitre, piscine, contacts des clubs de la région, aviser URLS, sanction d'événement, etc.

Demander les médailles à l'URLS pour les Jeux Régionaux de l'hiver
(même si participation aux jeux regroupés)

Transmettre les noms des répondants régionaux pour l'été 2023
avant le 13 janvier 2023

Planifier la tenue de la sélection régionale à l'été 2023

1^{er} mai au 9 juillet 2023

Date et heure, arbitre, piscine, contacts des clubs de la région, aviser URLS, sanction d'événement, etc.

Inviter les athlètes du programme national
(qui n'ont jamais fait d'équipes nationales)

Se familiariser avec le processus d'identification Espoir des athlètes, ainsi que les critères d'engagement

Planifier les temps d'entraînement, les entraîneur-es et les lieux d'entraînement pour l'été 2023 (préparation aux JDQ de Rimouski)

DES QUESTIONS ?

Contactez
GENEVIÈVE QUESNEL
Coordonnatrice aux événements



QC

